1804-2020 : de la soumission à la libération Le Code civil consacre 1804 l'incapacité juridique totale de la femme mariée. Les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire 1881 obligatoire, public et laïc, ouvert aux filles comme aux garçons. Les programmes d'études dans le secondaire deviennent identiques pour les garcons et les 1924 filles, entraînant l'équivalence entre les baccalauréats masculin et féminin. Les femmes obtiennent 1944 le droit de vote et l'éligibilité. Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des 1946 droits entre femmes et hommes dans tous les domaines. La loi du 11 juillet 1975 instaure le divorce par consentement mutuel. Création d'un ministère 1981 des Droits de la femme. Création d'un Observatoire de la parité 1995 entre les femmes et les hommes. Suppression de l'autorisation parentale pour l'accés des 2001 mineures à la contraception. L'âge légal du mariage, antérieurement fixé à 15 ans pour les 2006 femmes, est désormais identique à celui des hommes (18 ans). Loi du 9 juillet instaurant 2010 le délit de harcèlement moral au sein du couple. Le 13 octobre, lancement sur les réseaux sociaux des mots-dièse #BalanceTonPorc et #MeToo encourageant les femmes victimes d'agression ou de harcèlement sexuels à faire part de leurs Le 30 juillet, loi visant à témoignages. protéger les victimes de violences conjugales. Les professionnels de santé sont autorisés à déroger au secret médical quand la victime de violences conjugales est en danger immédiat. Gratuité de la contraception aux mineures de moins de 15 ans.